Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501059-20251126-DELCNE2025078-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBRÉE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DUBOIS Mickaël, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, FUZIER Alexandre, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï, PAQUET Sakina.

Absent(e)s excusé(e)s : de LA VALLIÈRE Ollivia, MANCEAU Martine, RENOU Laëtitia, MARTINNE Anne-Laure.
Absent(e)s : /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia donne pouvoir à ERRARD Michel, Mme MANCEAU Martine donne pouvoir à MANCEAU Martine, Mme MARTINNE Anne-Laure donne pouvoir à GUESDON Marie-Christine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 21 novembre 2025.

Madame PAQUET Sakina a été élue secrétaire de séance.

N° 2025.078 – Indemnité gardiennage de l'église

Vu la convention confiant à la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine le gardiennage de l'église,

Considérant que le plafond de l'indemnité pouvant être versée en 2025 a été maintenu à 503,42 €,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix de verser la somme de 503,42 € à la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,